

Séance ordinaire du 6 avril 2021

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi six avril deux mille vingt et un à neuf heures trente-trois, par visioconférence.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Clément Genest et Janet Jones, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, Matthieu Boivin, directeur du Bureau de la mairie, Félix Masson, directeur adjoint du cabinet et responsable des relations médias, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2021-03-49**Adoption de l'ordre du jour**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 6 avril 2021.

CE-2021-03-50**Approbation du procès-verbal des séances des 29 et 30 mars 2021**

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 29 mars 2021 et celui de la séance ordinaire tenue le 30 mars 2021.

CE-2021-03-51**Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à des activités**

[Document d'aide à la décision GRE-2021-012](#)

Il est résolu d'autoriser les membres du conseil de la Ville à participer aux activités organisées au bénéfice d'organismes de la communauté, telles qu'elles sont indiquées en annexe à la fiche de prise de décision GRE-2021-012, et tout autre membre du conseil de la Ville intéressé, et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à ces événements.

CE-2021-03-52**Aides financières au bénéfice d'organismes de la communauté**

[Document d'aide à la décision GRE-2021-013](#)

Il est résolu d'accorder les aides financières aux organismes de la communauté, telles qu'elles sont indiquées en annexe à la fiche de prise de décision GRE-2021-013, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE-2021-03-53**Financement de la dépense relative aux travaux d'excavation supplémentaires pour la construction du centre de gestion des matières excavées**

[Document d'aide à la décision ENV-2021-013](#)

Il est résolu de financer la dépense relative aux travaux d'excavation supplémentaires pour la construction du centre de gestion des matières excavées au montant maximal de 236 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2020-19-98.

CE-2021-03-54**Financement de la dépense relative à la fourniture de services professionnels pour la réfection des bassins extérieurs**

[Document d'aide à la décision GEN-2021-024](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à la fourniture de services professionnels pour la réfection des bassins extérieurs au montant maximal de 243 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2019-19-03.

CE-2021-03-55

Financement de la dépense relative aux services professionnels de surveillance des travaux de réfection des rues Bégin, Saint-Thomas et Saint-Étienne (secteur Lévis, phase 3)

[Document d'aide à la décision GEN-2021-027](#)

Il est résolu de financer la dépense relative aux services professionnels de surveillance des travaux de réfection des rues Bégin, Saint-Thomas et Saint-Étienne (secteur Lévis, phase 3) au montant maximal de 190 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2020-19-97.

CE-2021-03-56

Financement de la dépense relative à l'acquisition de mobilier et d'équipements pour les centres communautaires

[Document d'aide à la décision INF-EQR-2021-002](#)

Il est résolu de financer de la dépense relative à l'acquisition de mobilier et d'équipements pour les centres communautaires au montant maximal de 15 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2020-19-94.

CE-2021-03-57

Règlement décrétant des travaux relatifs au prolongement de la rue des Carrières, à la construction d'une nouvelle rue « A », d'un bassin de rétention, d'un poste de pompage et l'acquisition des terrains et servitudes requis pour l'exécution de ces travaux ainsi qu'un emprunt

[Document d'aide à la décision DSA-2021-016](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement décrétant des travaux relatifs au prolongement de la rue des Carrières, à la construction d'une nouvelle rue « A », d'un bassin de rétention, d'un poste de pompage et l'acquisition des terrains et servitudes requis pour l'exécution de ces travaux ainsi qu'un emprunt, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DSA-2021-016. Ce règlement a pour objet de décréter des travaux de prolongement de la rue de la rue des Carrières, de construction d'une nouvelle rue « A », d'un bassin de rétention, d'un poste de pompage et l'acquisition des terrains et servitudes requis pour l'exécution de ces travaux, ainsi qu'un emprunt n'excédant pas la somme de 9 614 100 \$ pour payer cette dépense, d'un terme de 30 ans, remboursable par des taxes spéciales de secteurs imposées et prélevées annuellement sur tous les immeubles imposables situés dans les bassins de taxation identifiés à ce règlement.

CE-2021-03-58

Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité des finances du 19 février 2021

Document d'aide à la décision DSA-2021-017

Le procès-verbal de la réunion du comité des finances tenue le 19 février 2021, est déposé, à titre d'information.

CE-2021-03-59

Dépôt de la liste des déboursés pour la période du 12 au 28 février 2021

[Document d'aide à la décision DSA-2021-018](#)

La liste des déboursés pour la période du 12 au 28 février 2021, est déposée, à titre d'information.

CE-2021-03-60

Dépôt de la liste de virements de fonds traités entre le 13 et le 28 février 2021 et des listes des amendements budgétaires de janvier et février 2021, traités au 12 mars 2021

[Document d'aide à la décision DSA-2021-019](#)

La liste de virements de fonds traités entre le 13 et le 28 février 2021 et les listes des amendements budgétaires de janvier et février 2021, traités au 12 mars 2021, sont déposées, à titre d'information.

CE-2021-03-61

Remplacement de la *Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisation*

[Document d'aide à la décision DSA-2021-020](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de remplacer la *Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisation*, adoptée par la résolution CV-2016-01-16, par celle annexée à la fiche de prise de décision DSA-2021-020, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2021.

CE-2021-03-62

Modification de la résolution CV-2020-02-06 « Entente à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications » et entente à intervenir

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2021-005](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de modifier la résolution CV-2020-02-06 « Entente à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications », concernant la participation financière de la Ville au *Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier*, par le remplacement du deuxième alinéa par le suivant :

« De décréter que cette participation se traduit par une contribution financière de la Ville de 240 000 \$ au volet 1a *Restauration du patrimoine immobilier de propriété privée*, soit 80 000 \$ en 2021, 80 000\$ en 2022 et 80 000\$ en 2023, et de 1 500 000\$ pour le volet 1b *Restauration du patrimoine immobilier de propriété municipale*, soit 500 000 \$ en 2021, 500 000\$ en 2022 et 500 000\$ en 2023. »

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure en conséquence la convention à intervenir à cette fin avec le ministère de la Culture et des Communications pour une durée de trois ans, soit de 2021 à 2023, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2021-03-63

Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages H2 habitation unifamiliale jumelée et retrait des classes d'usages H11 habitation multifamiliale jumelée et H12 habitation multifamiliale en rangée dans la zone M1432, rue Philomène-Joubier, secteur Charny) et consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-009](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2021-009. Ce projet de règlement a pour objet, pour la zone M1432 :

- d'ajouter la classe d'usages H2 habitation unifamiliale jumelée et y ajouter les normes et spécifications afférentes à celle-ci;
- d'ajuster les dispositions spécifiques à cette zone pour les limiter à la classe d'usages H10 (pourcentage des cases de stationnement devant être souterraines et interdiction de certains bâtiments accessoires);
- de retirer des usages autorisés dans la zone, les classes d'usages C1 commerce et service sensible au transport en commun, C9 commerce et service avec besoin mixte en transport, H11 habitation multifamiliale jumelée et H12 habitation multifamiliale en rangée;
- de remplacer la référence alphanumérique de la zone M1432 par H1432.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que la consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par courriel à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public, et ce, en remplacement de la tenue de l'assemblée publique de consultation, conformément au décret numéro 102-2021 daté du 5 février 2021.

CE-2021-03-64

Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (bonification, modification de certaines dispositions et ajout de nouvelles pour répondre aux besoins de la population) et consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-011](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2021-011. Ce projet de règlement a pour objet de bonifier ou de

modifier certaines dispositions réglementaires et d'ajouter de nouvelles dispositions pour mieux répondre aux besoins de la population et plus spécifiquement, ce projet de règlement a pour objet :

- ✓ d'ajouter, à la classification des usages, un usage spécifique pour les établissements de production cinématographique, d'enregistrement de matériel visuel et sonore ou d'artisans;
- ✓ de permettre, dans toutes les zones, les bornes de recharge pour véhicules électriques;
- ✓ de spécifier les marges de recul avant, latérales et arrière lorsqu'un bâtiment principal est occupé par un usage qui est permis dans toutes les zones;
- ✓ d'autoriser, à titre d'usage complémentaire à un usage inclus dans la classe C310 (grossistes, centres de distribution, vente aux enchères et encans), la vente au détail liée à cet usage et prévoir certaines normes relatives à l'exercice d'un tel usage complémentaire (superficie de plancher pouvant être occupée à ces fins, le fait que cet usage complémentaire doit être exercé à l'intérieur du bâtiment principal, etc.);
- ✓ d'autoriser, dans la zone X0813, l'aménagement d'un espace de stationnement desservant un usage habitation multifamiliale localisé dans la zone adjacente (H0809), aux conditions prévues au Projet de règlement;
- ✓ de permettre un second cabanon sur des propriétés occupées par un usage du groupe habitation qui sont de plus grande superficie (au moins 3 000 m²) ou si elles sont situées dans une zone à dominance agricole ou rurale;
- ✓ d'ajuster certaines normes relatives aux cabanons (notamment quant à l'espace fermé sous une structure rattachée à un bâtiment principale et la hauteur de la porte).

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que la consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par courriel à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public, et ce, en remplacement de la tenue de l'assemblée publique de consultation, conformément au décret 102-2021 du 5 février 2021.

CE-2021-03-65

Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (conformité au Règlement RV-2020-20-47 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement) et consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-022](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2021-022. Ce projet de règlement a pour objet d'assurer la conformité du Règlement RV-2011-11-23 au Règlement RV-2020-20-47

modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement et plus spécifiquement, ce projet de règlement a pour objet :

- ✓ d'agrandir la zone H0883 à même une partie de la zone X0884;
- ✓ de créer la zone X0887 à même une partie de la zone H0883 et une partie de la zone X0884;
- ✓ de créer la zone M0881 à même une partie de la zone X0884;
- ✓ de prévoir les usages autorisés et les normes applicables à l'intérieur des deux nouvelles zones ainsi créées, soit les zones M0881 et X0887.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que la consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par courriel à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public, et ce, en remplacement de la tenue de l'assemblée publique de consultation conformément au décret numéro 102-2021 du 5 février 2021.

CE-2021-03-66

Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'exclusion de la zone agricole d'une partie des lots 2 359 603 et autres du cadastre du Québec (route Monseigneur-Bourget, secteur Saint-Joseph-de-la-Pointe-De Lévy)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-028](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'exclusion de la zone agricole d'une partie des lots 2 359 603, 2 359 607, 2 359 608, 2 359 609, 2 359 610, 2 359 617, 2 359 619, 2 359 620, 2 360 445, 2 360 830 et 2 489 994 du cadastre du Québec, et ce, en tenant compte des critères des indiqués en annexe à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2021-028.

CE-2021-03-67

Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de six classes d'usages du groupe C3 dans la zone I1637 située dans le parc industriel St-Jean, secteur Saint-Jean-Chrysostome) et consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-029](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2021-029. Ce projet de règlement a pour objet :

- d'autoriser les classes d'usages C303 (Monuments funéraires et pierres tombales), C304 (Outillage, matériaux de construction ou d'aménagements paysagers), C315 (Construction, démolition, excavation, aménagements et abattage d'arbres), C317 (Nettoyage de bâtiments), C320 (Service de location d'outils) et C321 (Service d'affichage, d'entretien ménager, de ramonage et d'extermination) dans la zone I1637 et d'y prévoir les normes et spécifications afférentes;

- de prohiber l'entreposage extérieur dans la zone I1637;
- d'exiger un écran tampon d'une largeur de 8 mètres pour les usages autorisés dans la zone I1637 lorsque le terrain contigu est situé dans la zone H1636 et de prévoir les normes d'aménagement d'un tel écran.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que la consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par courriel à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public, et ce, en remplacement de la tenue de l'assemblée publique de consultation, conformément au décret numéro 102-2021 daté du 5 février 2021.

CE-2021-03-68

Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (augmentation de la densité résidentielle nette et création d'une zone commerciale dans le développement Albert-Rousseau, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) et consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-037](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2021-037. Ce projet de règlement a pour objet :

- de permettre, dans la zone H0898, les classes d'usages H10 habitation multifamiliale isolée pouvant compter de 4 à 6 logements et H10 habitation multifamiliale isolée pouvant compter de 7 à 10 logements et de prévoir les normes et spécifications applicables à ces classes d'usages;
- de créer la zone C0879 à même une partie de la zone M0889;
- de permettre, dans la zone C0879, les groupes d'usages C1 commerce et service sensible au transport en commun et C9 commerce et service avec besoin mixte en transport ainsi que les classes d'usages L100 parc ou lieu de conservation, parc ou réserve naturel ou écologique et P100 garde d'enfants et de prévoir les normes et spécifications applicables à ces groupes et classes d'usages.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que la consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par courriel à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public, et ce, en remplacement de la tenue de l'assemblée publique de consultation, conformément au décret 102-2021 daté du 5 février 2021.

CE-2021-03-69

Adoption du Règlement RV-2020-20-75 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone C0474 à même une partie de la zone H0532, rue de Bernières, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-043](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2020-20-75 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2021-00-88.

CE-2021-03-70

Demande de modification au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout des classes d'usages C315 et C500 dans la zone C2818, route du Président-Kennedy, secteur Pintendre)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-046](#)

Il est résolu de refuser la demande de modification au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement visant à permettre l'ajout des classes d'usages C315 construction, démolition, excavation, aménagements et abattage d'arbres et C500 bar, brasserie ou discothèque dans la zone C2818 localisée sur la route du Président-Kennedy (secteur Pintendre), et ce, pour les principaux motifs suivants :

- la demande ne répond pas aux intentions du schéma d'aménagement compte tenu que la zone C2818 est située dans l'affectation artère commerciale et que les usages para-industriels n'y sont pas favorisés;
- la classe d'usages C315 souhaitée par le requérant n'est pas compatible avec les habitations existantes à proximité;
- d'autres terrains à vocation para-industrielle sont disponibles sur le territoire de la ville pour accueillir le projet déposé;
- dans un contexte de planification globale de la route du Président-Kennedy (secteur Pintendre), il est prématuré d'autoriser la classe d'usages C500 dans la zone C2818.

CE-2021-03-71

Rapport sur la consultation écrite, adoption du Second projet de règlement RV-2021-20-98 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modifier le nombre de cases de stationnement et le nombre d'arbres exigés pour les usages industriels et les usages commerciaux para-industriels) et maintien de la procédure référendaire

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-051](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- de prendre acte du rapport sur la consultation écrite à l'égard du Projet de règlement RV-2021-20-98 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement décrétée par le conseil de la Ville conformément à *l'arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux* daté du 2 octobre 2020;
- d'adopter le Second projet de règlement RV-2021-20-98 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2021-00-85;
- de décréter que la procédure référendaire, à l'égard de ce second projet de

règlement, est maintenue conformément à l'*arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux* daté du 7 mai 2020;

- de décréter que la procédure référendaire, lorsqu'une telle exigence est prévue à la loi, d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par la transmission de demandes écrites à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public.

CE-2021-03-72

Rapport sur la consultation écrite et abandon du processus d'adoption du Règlement RV-2021-20-93 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages P101 hébergement temporaire pour fins d'aide ou de protection des personnes à un seul endroit dans la zone H2175, rue Marie-Rollet, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-052](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- de prendre acte du rapport sur la consultation écrite à l'égard du Projet de règlement RV-2021-20-93 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement décrétée par le conseil de la Ville conformément au *décret 102-2021 daté du 5 février 2021*;
- d'abandonner le processus d'adoption du Règlement RV-2021-20-93 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

CE-2021-03-73

Rapport sur la consultation écrite, adoption du Second projet de règlement RV-2021-21-00 modifiant le Règlement RV 2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandir la zone M1607 à même une partie de la zone H1614, secteur Saint-Jean-Chrysostome) et maintien de la procédure référendaire

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-058](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- de prendre acte du rapport sur la consultation écrite à l'égard du Projet de règlement RV-2021-21-00 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement décrétée par le conseil de la Ville conformément à l'*arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux* daté du 2 octobre 2020;
- d'adopter le Second projet de règlement RV-2021-21-00 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2021-01-31;
- de décréter que la procédure référendaire, à l'égard de ce second projet de règlement, est maintenue conformément à l'*arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux* daté du 7 mai 2020;
- de décréter que la procédure référendaire, lorsqu'une telle exigence est prévue à la loi, d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par la transmission de demandes

écrites à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public.

CE-2021-03-74

Rapport sur la consultation écrite, adoption du Second projet de règlement RV-2021-21-02 modifiant le Règlement RV-2011-11-25 sur les usages conditionnels (ajout de l'usage habitation comme usage conditionnel pouvant être autorisé dans une partie ou la totalité du rez-de-chaussée de bâtiments situés dans certaines zones) et maintien de la procédure référendaire

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-060](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- de prendre acte du rapport sur la consultation écrite à l'égard du Projet de règlement RV-2021-21-02 modifiant le Règlement RV-2011-11-25 sur les usages conditionnels décrétée par le conseil de la Ville conformément à *l'arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux* daté du 2 octobre 2020;
- d'adopter le Second projet de règlement RV-2021-21-02 modifiant le Règlement RV-2011-11-25 sur les usages conditionnels, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2021-01-33;
- de décréter que la procédure référendaire, à l'égard de ce second projet de règlement, est maintenue conformément à *l'arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux* daté du 7 mai 2020;
- de décréter que la procédure référendaire, lorsqu'une telle exigence est prévue à la loi, d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par la transmission de demandes écrites à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public.

CE-2021-03-75

Avenant à l'entente quinquennale de visibilité à intervenir avec Créations hit the floor inc. et aide financière à cet organisme

[Document d'aide à la décision DEV-2021-020](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- de conclure l'avenant à l'entente quinquennale de visibilité à intervenir avec Créations hit the floor inc., tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2021-020, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;
- de verser une aide financière au montant de 102 000 \$ à Créations hit the floor en cas d'annulation de l'édition régulière de l'événement *Hit the floor Lévis 2021* pour des raisons sanitaires.

CE-2021-03-76

Avenant à l'offre d'achat à intervenir avec 9247-8387 Québec inc. pour l'acquisition du lot 5 918 111 du cadastre du Québec, situé dans le parc industriel Bernières (chemin Industriel, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision DEV-2021-042](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'avenant à l'offre d'achat du lot 5 918 111 du cadastre du Québec à intervenir avec 9247-8387 Québec inc., tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2021-042, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2021-03-77

Bail à intervenir avec Parc nautique Lévy (1984) inc. pour la location d'une partie des lots 3 707 174, 3 707 173 et 2 157 678 du cadastre du Québec à des fins d'entreposage de remorques à bateaux (rue Perreault, secteur Saint-Romuald) et confirmation relative à l'utilisation de parties de lots

[Document d'aide à la décision DEV-2021-043](#)

Il est résolu de conclure le bail à intervenir avec Parc nautique Lévy (1984) inc. pour l'utilisation d'une partie des lots 3 707 174, 3 707 173 et 2 157 678 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 1 704,6 mètres carrés, à des fins d'entreposage de bateaux et de remorques à bateaux, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2021-043, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, et de confirmer que ces parties de lot ne sont plus affectées à l'utilité publique pour la durée du bail.

CE-2021-03-78

Demande d'un crédit budgétaire pour des dépenses d'investissement relatives à l'acquisition du lot 1 963 963 du cadastre du Québec de 160798 Canada inc. (terrain agricole, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision DEV-2021-046](#)

Il est résolu d'accorder un crédit budgétaire pour des dépenses d'investissement relatives à l'acquisition du lot 1 963 963 du cadastre du Québec de 160798 Canada inc., incluant les frais inhérents, au montant maximal de 75 600 \$, à même la convention d'aide financière à intervenir avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation pour la création de zones d'innovation.

CE-2021-03-79

Avenant au contrat de prêt à intervenir avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation pour des modifications au programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises

[Document d'aide à la décision DEV-2021-072](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'avenant au contrat de prêt à intervenir et le ministère de l'Économie et de l'Innovation pour la gestion du programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2021-072, et d'autoriser

le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2021-03-80

Option de renouvellement du contrat pour la fourniture de papier et d'articles de bureau

[Document d'aide à la décision APP-2021-048](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de renouveler le contrat pour la fourniture de papier et d'articles de bureau (appel d'offres 2018-50-18), pour une dépense estimée à 250 000 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de deux ans, le tout conformément aux termes et conditions de l'appel d'offres et à la soumission produite par l'adjudicataire.

CE-2021-03-81

Modification du contrat d'entretien et de soutien des logiciels pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2021

[Document d'aide à la décision APP-2021-049](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de modifier le contrat d'entretien et de soutien des logiciels intervenu avec PG solutions inc. pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2021, attribué par la résolution CV-2016-11-68, au montant de 377 329,57 \$ avant TPS et TVQ, étant donné que cette modification constitue un accessoire au contrat accordé et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus en annexe à la fiche de prise de décision APP-2021-049.

CE-2021-03-82

Abrogation de la résolution CE-2017-15-78 « Bail à intervenir avec Bell mobilité inc. concernant la location d'une partie du lot 2 283 513 du cadastre du Québec (rue de Bernières, secteur Saint-Rédempteur) » et bail à intervenir avec Telus communications inc. concernant la location d'une partie du lot 2 283 513 du cadastre du Québec (rue de Bernières, secteur Saint-Rédempteur)

[Document d'aide à la décision APP-GI-2021-016](#)

Il est résolu d'abroger la résolution CE-2017-15-78 « Bail à intervenir avec Bell mobilité inc. concernant la location d'une partie du lot 2 283 513 du cadastre du Québec (rue de Bernières, secteur Saint-Rédempteur) ».

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure le bail à intervenir avec Telus communications inc. concernant la location d'une partie du lot 2 283 513 du cadastre du Québec (rue de Bernières, secteur Saint-Rédempteur), tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision APP-GI-2021-016, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2021-03-83

Vente du lot 5 254 852 du cadastre du Québec (rue Marguerite-D'Youville, secteur Lévis), confirmation relative à l'utilisation de ce lot et affectation du

fruit de la vente

[Document d'aide à la décision APP-GI-2021-018](#)

Il est résolu d'accepter l'offre d'achat du lot 5 254 852 du cadastre du Québec et l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle d'aqueduc et d'égout, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision APP-GI-2021-018, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreur, de décréter que ce lot n'est plus affecté à l'utilité publique, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution et d'affecter le produit de la vente de ce terrain à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

CE-2021-03-84

Vente d'une partie du lot 2 436 071 du cadastre du Québec (rue Fraser, secteur Lévis) et confirmation relative à l'utilisation de cette partie de lot

[Document d'aide à la décision APP-GI-2021-019](#)

Il est résolu d'accepter l'offre d'achat du propriétaire du lot 2 435 013 du cadastre du Québec, d'une partie du lot 2 436 071 de ce cadastre, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision APP-GI-2021-019, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreur, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution et de confirmer que cette partie de lot n'est plus affectée à l'utilité publique.

CE-2021-03-85

Financement d'une partie des dépenses relatives aux travaux de pavage de certaines voies publiques et de routes d'accès aux sablières et carrières et aux travaux de réfection de pavage, de trottoirs et de bordures pour l'année 2021

[Document d'aide à la décision GEN-2021-016](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de financer une partie de la dépense relative aux travaux de pavage de certaines voies publiques et de routes d'accès aux sablières et carrières pour l'année 2021 au montant maximal de 300 000 \$, à même le fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

Il est également résolu de financer une partie de la dépense relative aux travaux de réfection de pavage, de trottoirs et de bordures pour l'année 2021 au montant maximal de 13 200 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2020-20-71.

CE-2021-03-86

Attribution du contrat pour la construction de chalets de services (projets 1 et 2) et décret de travaux

[Document d'aide à la décision APP-2021-050](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la construction de chalets de services (appel d'offres 2020-50-111), à Lévesque & associés construction inc., comme suit :

- pour le projet 1, au prix de 534 845,88 \$, avant TPS et TVQ;

- pour le projet 2, au prix de 542 654,12 \$, avant TPS et TVQ;
et ce, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

CE-2021-03-87

Aide financière aux organismes de la communauté dans le cadre du programme *Solidarité communautaire Lévis* dans le contexte de la pandémie de la COVID-19

[Document d'aide à la décision DVC-2021-006](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière non récurrente aux organismes de la communauté suivants dans le cadre du programme *Solidarité communautaire Lévis*, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 :

- **pour le volet 2 :**
 - ✓ Café la mosaïque 5 000 \$;
 - ✓ Orchestre symphonique de Lévis 10 000 \$;
 - ✓ Regart, centre d'artistes en art actuel 12 000 \$;
 - ✓ Ressources-naissances 13 150 \$.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder une aide financière non récurrente à l'organisme de la communauté suivant dans le cadre du programme *Solidarité communautaire Lévis*, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 :

- **pour le volet 2 :**
 - ✓ Le patro de Lévis inc., projet *Fun truck* 17 500 \$.

CE-2021-03-88

Levée de la séance

La séance est levée à 13 h 04.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
